

## **ENGAGEMENT FINANCIER 2026 /2027**

**A signer et à retourner avant le VENDREDI 19 JUIN 2026.**

**Sans réception de ce document dûment complété et signé, l'inscription ne pourra pas être validée.**

### **1. Bénéficiaire de la Formation**

Madame / Monsieur : .....

Demeurant : .....

Représentant(s) légal(aux) de l'apprenant :

Nom : ..... Prénom : .....

s'engagent à acquitter la contribution des familles de l'établissement ainsi que toutes dépenses para et périscolaires (demi-pension, activités culturelles et sportives, assurance obligatoire...) dont leur enfant aura bénéficié.

Parents séparés ou divorcés :

En cas de facturation répartie entre les deux parents, merci d'indiquer ci-dessous la clé de répartition :

.....

**Dans ce cas, les deux parents doivent signer le présent engagement, et fournir un mandat de prélèvement distinct pour chacun.**

### **2. Frais de scolarité**

<b>Libellé</b>	<b>Seconde Lycée OZANAM</b>
Contributions des familles	1 498.00 €
Frais annexes (1) *	315.00 €
<b>Total Frais de scolarité</b>	<b>1 813.00 €</b>

Option EPS / Spécialité EPPCS (Facultatives)	<b>7.00 €</b>
--	---------------

(1) *Sous réserve de changement de tarif de nos prestataires.*

\* *En cas de départ anticipé, l'intégralité de cette somme reste due.*

### **3. Frais de restauration**

Le régime choisi (externe, demi-pension 3, 4 ou 5 jours) est valable pour toute l'année scolaire.

Une modification est possible **jusqu'au VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2026**, sur demande écrite à : [comptabilite@ozanam.eu](mailto:comptabilite@ozanam.eu) (indiquer nom, prénom, classe et régime souhaité).

**Passé ce délai, afin d'optimiser la qualité de notre service restauration, aucun changement de régime ne sera accepté.**

En cas de non-paiement malgré relance, l'établissement peut suspendre l'accès à la demi-pension, après information écrite aux responsables légaux. Cette mesure ne concerne pas la scolarité de l'élève.

En cas d'absence supérieure à 7 jours, les repas seront **remboursés à partir du 8<sup>ème</sup> jour uniquement sur présentation d'un certificat médical** à la demande écrite des parents au service comptabilité.

L'annulation d'un repas via École Directe **n'a aucun impact** sur la facturation du forfait.

La facturation des demi-pensionnaires est établie **fin septembre** pour l'année scolaire complète.

⇒ **Choix du régime pour l'année 2026/2027**

Régime	Prix du repas	Prix annuel
<input type="checkbox"/> Demi-pensionnaire : forfait 5 jours / semaine	6.90 €	1 097.10 €
<input type="checkbox"/> Demi-pensionnaire : forfait 4 jours / semaine	7.00 €	917.00 €
<input type="checkbox"/> Demi-pensionnaire : forfait 3 jours / semaine	7.20 €	712.80 €
<input type="checkbox"/> Externe : plateau repas	7.50 €	

Pour les forfaits 3 jours ou 4 jours par semaine, merci de cocher les jours choisis :

- Lundi
- Mardi
- Mercredi
- Jeudi
- Vendredi

#### 4. **Modalités de règlement**

Madame / Monsieur : .....

Représentant(s) légal(aux) de l'apprenant :

Nom : ..... Prénom : .....

Prélèvement automatique en début de mois

9 prélèvements : 17 octobre, puis le 7 de chaque mois, de novembre 2026 à juin 2027 inclus.

Prélèvement automatique en fin de mois

9 prélèvements : le 30 de chaque mois d'octobre 2026 à juin 2027 inclus.

**Le mandat SEPA ci-dessous doit être complété et accompagné d'un RIB.**

**A :**

